

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 24009  
Numéro SIREN : 798 830 808  
Nom ou dénomination : 1FOR1

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2023 sous le numéro de dépôt 29016

**09 JUIN 2023**

Sous le N° : 256 16



**1FOR1**

**Société par actions simplifiées unipersonnelle**

**au capital de 231 258,00 euros**

**Siège social : 88 AVENUE DE VILLIERS 75017 PARIS**

**RCS B 798 830 808**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

**- Présentation des états financiers**

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

**- Situation et activité au cours de l'exercice**

Au cours de cet exercice, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 90 000 euros. L'année 2022 fait apparaître un bénéfice de 1 097 368 euros.

**- Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

L'exercice social 2023 devrait faire apparaître un résultat d'exploitation positif.

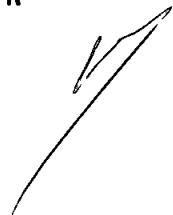
**- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant

**- Activité en matière de recherche et développement**

Néant

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion au gérant.



### **Proposition d'affectation du résultat**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 097 368 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- au report à nouveau, soit 1 097 368 euros

Nous vous proposons de prélever la somme de 150 000 euros au titre de la distribution de dividendes. Cette somme sera prélevée sur le compte de RAN positif au titre de l'activité commerciale.

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

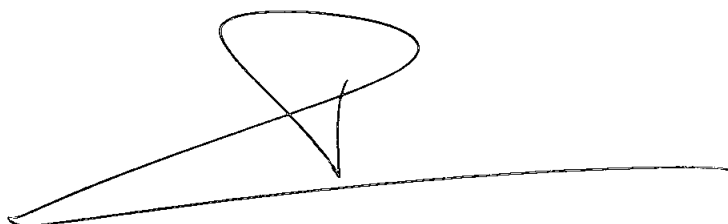
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes de 105 000 euros au titre de l'exercice 2021.

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

### **Conclusion**

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, horizontal stroke extending to the left.

**1FOR1**  
**Société par actions simplifiées unipersonnelle**  
**au capital de 231 258,00 euros**  
**Siège social : 88 AVENUE DE VILLIERS 75017 PARIS**

**RCS B 798 830 808**

**PROCESS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix heures, l'associé unique s'est réuni au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur MALINGE Hervé : 100 %

Monsieur MALINGE préside la séance en qualité de président et actionnaire unique.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 1 097 368 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- au report à nouveau, soit 1 097 368 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



### **TROISIEME RESOLUTION**

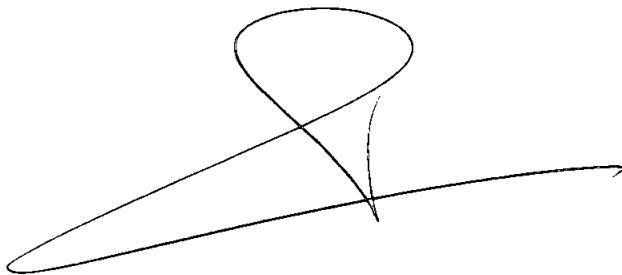
**L'assemblée générale décide de verser des dividendes à hauteur de 150 000 euros. Cette somme supportera la flat tax de 30% et sera prélevée sur le compte « report à nouveau » bénéficiaire de l'activité commerciale.**

**La mise en paiement interviendra sur décision de la présidence.**

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.**

**De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et associé unique.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise : **IFOR1 2022** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**  
 Adresse de l'entreprise : **88 AVENUE DE VILLIERS** **75017 PARIS** Durée de l'exercice précédent : **12**  
 Numéro SIRET : **79883080800019** Néant

				Exercice N, clos le : 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 579	188	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	5 000	5 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>6 767</b>	<b>1 579</b>	<b>5 188</b>
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	246 540	246 540
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	420 251	70 643
Disponibilités		CF	CG	738 219		738 219
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 405 011</b>	<b>70 643</b>	<b>1 334 368</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>1 411 779</b>	<b>72 222</b>	<b>1 339 556</b>

Renvois : (1) Dont droit au bail : \_\_\_\_\_ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : **CP** \_\_\_\_\_ (3) Part à plus d'un an : **CR** \_\_\_\_\_  
 Clause de réserve Immobilisations : \_\_\_\_\_ Stocks : \_\_\_\_\_ Créances : \_\_\_\_\_

*casifié conforme*

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : 1FOR1 2022		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 231 258 )	DA 231 258
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ )	DG
	Report à nouveau	DH 739
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 1 097 368
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	<b>TOTAL ( I )</b>	DL 1 329 366
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
<b>TOTAL ( II )</b>		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	<b>TOTAL ( III )</b>	DR
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS
	Autres emprunts obligatoires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers ( Dont emprunts participatifs EI )	DV 6 241
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 044
	Dettes fiscales et sociales	DY 2 905
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
<b>TOTAL ( IV )</b>	EC 10 190	
	Écart de conversion passif * (V)	ED
<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I à V )</b>	EE 1 339 556	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 10 190	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		1FOR1 2022		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.			
		TOTAL I		1		2			
		TOTAL II		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		CZ		DB		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		M2		KP		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 767	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
Avances et acomptes		LK		LL		LM			
TOTAL III		LN	1 767	LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	4 150	8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V		
	TOTAL IV		LQ	4 150	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	5 917	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par virements de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par amortissement des titres ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
		TOTAL I		1		3		4	
		TOTAL II		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
	Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations		lØ		ØX	4 150	ØY	5 000	
	Autres titres immobilisés		l1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		l2		2E		2F	2G	
	TOTAL IV		l3		NJ	4 150	NK	5 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		l4		ØK	4 150	ØL	6 767		

(Ne pas reporter le montant des centimes)



## TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2022

Exercice clos le 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **IFORI 2022**

Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 ] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

### CADRE B

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**6 AMORTISSEMENTS**

Désignation de l'entreprise **IFOR1 2022** Néant \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>		<b>RM</b>		<b>RN</b>		<b>RO</b>	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.général.es, agencem. et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst.général.es, agencem. divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	545	QM	1 033	QN		QO	1 579
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		<b>QU</b>	<b>545</b>	<b>QV</b>	<b>1 033</b>	<b>QW</b>		<b>QX</b>	<b>1 579</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		<b>ØN</b>	<b>545</b>	<b>ØP</b>	<b>1 033</b>	<b>ØQ</b>		<b>ØR</b>	<b>1 579</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>	<b>SD</b>		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst.géral.es, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immo.	Inst.géral.es, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>	<b>X8</b>		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>NP</b>	<b>NQ</b>	<b>NR</b>	<b>NS</b>	<b>NT</b>	<b>NU</b>	<b>NV</b>		
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	<b>NW</b>	<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>			<b>NY</b>	<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>		<b>NZ</b>	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8

Désignation de l'entreprise		IFOR1 2022		Néant <input type="checkbox"/> *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 070	6Y	70 643	6Z	2 070	7A	70 643
	<b>TOTAL III</b>	7B	2 070	TY	70 643	TZ	2 070	UA	70 643
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	2 070	UB	70 643	UC	2 070	UD	70 643
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG	70 643	UH	2 070			
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe II au CGI.

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Désignation de l'entreprise :		IFORI 2022		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créances représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 567	5 567	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	963	963	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC	40 000	40 000		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	200 010	200 010		
	Charges constatées d'avance	VS				
	<b>TOTAUX</b>		VT	246 540	VU	246 540
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus		
				A plus de 5 ans		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 044	1 044		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 884	2 884		
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20	20		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	6 241	6 241		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
<b>TOTAUX</b>		VY	10 190	VZ	10 190	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		1FOR1 2022				Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le :		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET	31/12/2022		
<b>1. REINTEGRATIONS</b>		<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					WA	1 097 368	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'associé ou des associés (entreprise à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses comptabilisées (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyer d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2055-B, cadre II)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	12 998	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes particuliers d'imposition différés	Moins-values nettes à long terme					- Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,80% pour les entreprises à l'IR)		I8
- Imposées au taux de 0%							ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					- Plus-values nettes à court terme		WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR	22 865			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-7° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exercée)		SW	WQ	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MB	139 541	
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
<b>TOTAL 1</b>						WR	1 272 772		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>		<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2056-B, cadre I)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15% (12,8% pour les entreprises soumises à l'I.R.)			WV			
			- Imposées au taux de 0%			WH			
			- Imposées au taux de 19%			WP			
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW			
			- Imputées sur les déficits antérieurs			XB			
			Autres plus-values imposées au taux de 19%			I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :		( quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		ZA	XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)						ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY			
Majoration d'amortissement *						XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises (nouvelles) (art. 44 septies A)	L5	XF
			ZFU-YE (art. 44 octies A)	OV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44sexdecies)	PP	Coopératives (art. 44 duodecies)	1F	Zone de revitalisation nouvelle génération	XC	
					Zone de revitalisation rurale	PC	Zone de développement prioritaire	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle imputable sur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
	Créance déduite par le report en arrière de déficit						ZI		
Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	<b>XH</b>		
							1 203 780		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					bénéfice (I moins II)	XI	68 992		
					déficit (II moins I)	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		

1FOR1 2022

Clôture au: 31/12/2022

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

Réintégrations diverses	Exercice N
QUOTE PART 12% PV EXO	139541
<b>Total</b>	<b>139541</b>

## DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise 1FOR1 2022			Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit	K4bis	Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)			YK
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis Al.2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciations *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		Ligne WI	Ligne WU

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : IFOR1 2022				Néant <input type="checkbox"/>					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	55 698	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	50 041		Dividendes Autres répartitions		ZE	105 000	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	ØF	105 739		Report à nouveau	ZG	739		
					(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)	ZH	105 739		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	3 934	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 559	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	12 042	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052						ZJ	22 536	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE						YW	444	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	476	
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052						YX	920	
T. V.A	- Montant de la TVA collectée						YY	18 000	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*						ØB	32 000	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. II au CGI)			Si oui, cocher 1 si non 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH		
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **1FOR1 2022** Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	TITRES DE PARTIC 06062018	4 150			4 150
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-value taxable à 19 % (1)
				Long terme			
				⑩	19 %	15 % ou 12.8 %	
I - Immobilisations *	1	1 166 993	1 162 843				1 162 843
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
							1 162 843

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **IFOR1 2022**

Néant \*

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="radio"/> ou 12.8% <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input checked="" type="radio"/>	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs  (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs  (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

15

Formulaire obligatoire  
(article 53A du code  
général des impôts)**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : IFOR1 2022					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* ( 5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI )</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>		
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE**

IFORI 2022		Néant <input type="checkbox"/>	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le :	01/01/2022	et clos le :	31/12/2022
		Données en nombre de mois	12
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante		OL	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
	<b>TOTAL 1</b>	OX	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	<b>TOTAL 2</b>	OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
	<b>TOTAL 3</b>	OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.		SA	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	du	au	
Date de cessation		HR	

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

## I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle  
\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit  
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital )



(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

79883080800019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

IFORI 2022

ADRESSE (voie)

88

AVENUE DE VILLIERS

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le **01/01/2022** Et clos le **31/12/2022** Régime simplifié d'imposition   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe  Régime réel normal   
 Si PME innovantes, cocher la case ci-contre   
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case

**A IDENTIFICATION** Adresse du siège social

Désignation, SIRET, Adresse de la société : **1FOR1 2022**  
**88 AVENUE DE VILLIERS**  
**75017 PARIS**  
**79883080800019**

**B ACTIVITE**

Ancienne adresse : (en cas de changement)  
 N° Téléphone :

Activités exercées : **CONSULTING**  
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :  
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

**C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf page 4)

**1. Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal **26 493** Déficit

Bénéfice imposable à 15% **42 500** Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10%

**2. Plus-values** PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%  
 Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérés (art. 238 quinquidécies)

**3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches**  
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur  Zone de développement prioritaire Art. 44 septidécies   
 Entreprises nouvelles art. 44 septies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches d'activités Art. 44 quaterdécies  Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdécies   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies  Autres dispositifs   
 Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré : PV exonérés relevant du taux à 15 %

**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)

**D - IMPUTATIONS** (cf notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4** (cf notice de la déclaration 2065)

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration  Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe   
 Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :  
 Nom et adresse de société tête de groupe :

**G - COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : **MTA**  
 ECF :  Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **I** Nom et adresse du conseil :

**S4** Cabinet Pierre Devos  
 Avenue Kléber  
 75116 PARIS Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :  
 N° d'agrément du CGA : Date : Lieu : **PARIS**  
 Qualité et nom du signataire :  
**MAINGNE MEDVE**



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2022

Désignation de l'entreprise 1FOR1 2022

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2022

J – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : IFOR1 2022

du : 01/01/2022

Adresse : 88 AVENUE DE VILLIERS

75017

PARIS

au : 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ●								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ●)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ●)	Valeur des avantages en nature (v. notice ●)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ●)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ●)	aux véhicules et autres biens (v. notice ●)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ●)	
1 ●	2 ●	3 ●	4 ●	5	6 ●	7 ●	8 ●	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
<b>Total</b>		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ●) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ●	
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ●		- de l'exercice .....	
- de l'exercice précédent ●		- de l'exercice précédent ●	
Nom et qualité du signataire MALINGE HERVE PRESIDENT		À PARIS _____ le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité.

**RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS**

Nom de l'établissement		1FORI 2022		
N° d'identification (SIRET)		79883080800019	Exercice social	31/12/2022
<b>Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)</b>				
<b>Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues</b>				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (2)</b>				
<b>Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues</b>				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (3)</b>				
<b>Rémunérations de services, payées ou dues</b>				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (4)</b>				
<b>Total des dépenses devant être réintégréées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - ((2)+(3)+(4))</b>				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.